

XVI.

DES MAISONS D'ALIÉNÉS. (1)

Avant de formuler les principes qui doivent présider à la construction des maisons d'aliénés, je crois devoir présenter un aperçu de ce qui existait autrefois et de ce qui existe aujourd'hui, j'indiquerai ce qui est mauvais, je signalerai ce qui est bon. On m'accusera de partialité nationale, j'affirme que je n'avance rien que je n'aie vu, ou que je ne puisse justifier par des documens manuscrits ou imprimés.

Platon admet une folie qui vient des dieux. Les

¹ Dans le mémoire qui précède, j'ai dit que je n'avais rien négligé pour connaître les établissemens d'aliénés de la France; depuis l'époque à laquelle je l'ai publié, c'est-à-dire depuis 1818, j'ai de nouveau visité ces établissemens, j'ai vu ceux de la Belgique et de l'Italie, je me suis procuré le plan, la description et les réglemens des établissemens principaux consacrés aux aliénés, en Europe et en Amérique. Ces documens ne sauraient trouver place ici; toutefois ce que j'en dirai suffira pour indiquer ce qu'il reste à faire en faveur des aliénés, et poser les principes qui doivent présider à la construction des hospices destinés à ces malades. C'est d'après les principes que j'ai posés qu'ont été construits les hospices d'aliénés de Rouen, de Nantes, de Toulouse et de plusieurs autres villes de France et de l'étranger; on en a fait l'application aux hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière, et j'ai moi-même fait construire, d'après ces principes, une maison destinée à un petit nombre de malades.

médecins grecs, partagèrent cette opinion qui était populaire en Grèce. Hippocrate la combattit ainsi que les pratiques bizarres et superstitieuses de ses contemporains. Platon avait reçu cette croyance des prêtres égyptiens. Aux deux extrémités de l'Égypte, il y avait des temples dédiés à Saturne, où les monomaniaques se rendaient en foule et où des prêtres secondaient la guérison de ces malades, par tous les moyens que l'hygiène peut suggérer. Ces sages institutions pour la guérison des aliénés firent la gloire des prêtres d'Égypte. Jamais peut-être, dit Pinel, on n'a déployé pour un but plus louable toutes les ressources industrielles des arts, les objets de pompe et de magnificence, les plaisirs des sens, l'ascendant puissant et les prestiges du culte¹. Les Grecs et les Romains eurent aussi leur cérémonie religieuse pour combattre la folie.

Le sensualisme du paganisme, ayant fait place aux principes sévères et presque mélancoliques du christianisme, les idées religieuses et dominantes des peuples ayant changé, le délire de la plupart des fous changea de caractère. Ces malades ne se montraient plus couronnés de fleurs, se disant inspirés des dieux, prédisant l'avenir; les fous devinrent plus malheureux, ils étaient frappés de terreur, déchiraient leurs vêtemens, s'enfonçaient dans les lieux solitaires erraient sur les tombeaux, criant qu'ils étaient au pouvoir du démon. On ne regarda plus les aliénés comme les favoris des

¹ *Traité médico-philosoph. de l'aliénation mentale.*

dieux, on les traita comme victimes du pouvoir des esprits malfaisans, dont les ministres de la religion se chargèrent de les délivrer. Il y eut des lieux consacrés au culte qui acquirent une grande célébrité pour la guérison des possédés. On trouve des traces de ces institutions jusqu'à nos jours. A la fin de cet article on lira avec intérêt des détails sur la singulière colonie des fous, établie de temps immémorial à Géelh en Belgique, où l'on se rendait, et où l'on se rend encore pour obtenir la guérison des insensés, par l'intercession de la sainte *Nymphna*. En 1207 ou 1209, fut fondé à Paris le couvent, pour la rédemption des captifs. Saint Mathurin, patron de ce couvent long-temps avant cette époque, jouissait d'une grande renommée pour la guérison de ces malades. Le docteur Haldat, médecin très distingué de Nancy, a publié un mémoire sur la guérison des aliénés opérée de tout temps par les curés de la paroisse de Bonnet, village des Vosges. De tout temps on a conduit dans l'église de Castel-Sarrasin, petite ville du Haut-Languedoc, des fous pour y être exorcisés, et guéris par les desservans de cette église. « On sait qu'autrefois à Besançon, la fête du saint-suaire était célèbre par le concours nombreux d'aliénés sous le titre de démonomaniaques, qu'on amenait de très loin pour être guéris, dans l'idée que le démon ne pouvait manquer d'être chassé du corps des possédés par cette cérémonie religieuse. Une foule immense de spectateurs placés en amphithéâtre autour d'un lieu élevé, quelques prétendus démoniaques contenus par des soldats, agités par des mouvemens de

fièvre, avec des contorsions effrayantes, des prêtres en habits de cérémonie procédant gravement aux exorcismes; dans l'intérieur de l'église, et hors de la vue du vulgaire, les accens d'une musique guerrière; à un signal donné une sorte d'étendard élevé dans les airs sous le nom de saint-suaire, qu'on montrait à trois reprises au bruit du canon de la citadelle, la commotion profonde communiquée au peuple rassemblé qui criait dans un excès d'enthousiasme: *miracle! miracle!* tel était le spectacle pompeux et solennel qu'on donnait chaque année comme les effets d'une présence surnaturelle pour la guérison des démoniaques. Il est permis d'écarter tout ce qui peut tenir au merveilleux dans cette ancienne coutume, s'il y a eu quelques guérisons, et de ne voir là que le résultat combiné de plusieurs impressions fortes, propres à produire sur quelques aliénés une révolution profonde, et à faire dissiper les illusions d'une imagination égarée¹. »

Les documens qui précèdent ne nous disent pas si les fous étaient renfermés; ils ne nous apprennent pas comment ces malheureux étaient logés, servis et traités. Ce n'est qu'en Orient qu'on trouve les premières notions sur la séquestration des aliénés.

Dans Léon l'africain, se trouve la nomenclature des divers hôpitaux qui existaient dans la ville de Feez en Afrique pendant le VII^e siècle. On lit dans cette nomenclature qu'il existait à Feez, un quartier spécial pour les

¹ Pinel, *loco cit.*, pag. 354.

fous qui étaient contenus par des chaînes; il ne reste point d'autres traces à cet égard ni dans les temps antiques, ni dans les temps modernes, et ce n'est que vers le commencement du xvii^e siècle, qu'on s'occupa de ces infortunés d'une manière toute particulière.

On ne sait trop ce que devenaient autrefois les aliénés; il est vraisemblable qu'il en périssait un très grand nombre. Les plus furieux étaient renfermés dans les cachots, les autres dans les couvens, dans les donjons, lorsqu'ils n'étaient point brûlés comme sorciers ou comme possédés du démon; les plus tranquilles erraient librement dans les villes, dans les hameaux, dans les campagnes, abandonnés, comme ils le sont aujourd'hui dans quelques contrées, à la risée, aux injures, à la pitié ou à la vénération ridicule de leurs concitoyens.

Les chaleureuses prédications de saint Vincent de Paule, sur la charité, servirent puissamment la cause de l'humanité; partout à sa voix entraînant s'ouvrirent des asiles pour l'infortune; on fonda des hôpitaux généraux pour l'extirpation de la mendicité; les fous étaient vagabonds, on les arrêta; ils troublèrent l'hôpital général, on les retira dans un coin de la maison, et dans chaque hôpital il y eut un quartier pour ces malades; on fit de même dans les dépôts de mendicité créés vers le milieu du dernier siècle, et rétablis en 1808; on consacra un local particulier pour les malheureux atteints de folie.

Dans quelques provinces, on abandonna à ces malades d'anciennes maladreries devenues inutiles. En 1600,

un prêtre dirigeait la maison des fous de Marseille: les désordres qui s'y commettaient déterminèrent le corps municipal de cette ville à mettre cette maison sous la direction de magistrats nommés pour cet office; il en fut de même dans plusieurs autres provinces. En 1657, il y avait quarante-quatre fous déclarés incurables dans les *petites maisons* de Paris, retenus dans autant de cellules. Un arrêt du parlement de Paris du 7 septembre 1660 ordonna que l'hôpital général *serait pourvu d'un lieu pour le renfermement des fous et folles qui sont ci-après audit hôpital*. Ces malades étaient encore reçus dans les Hôtels-Dieu, d'où, guéris ou non, ils étaient renvoyés. Dans beaucoup de provinces, les aliénés étaient renfermés dans des maisons religieuses, souvent confondus avec des libertins et des mauvais sujets; plusieurs congrégations religieuses tenaient de véritables pensionnats de fous; les frères de la charité en possédaient plusieurs. Dans le nord de la France, les frères Bonfils jouissaient en quelque sorte du privilège exclusif de soigner les fous; ils envoyaient dans les grandes maisons, auprès des personnes atteintes de folie, des frères pour les surveiller. Ils avaient de grands pensionnats à Lille, Armentières, Mareville près Nancy, à Saint-Venant en Artois. Dans un grand nombre de maisons religieuses disséminées sur tous les points de la France, on recevait quelques aliénés. Ces malades n'affluaient point, comme aujourd'hui dans quelques villes, et particulièrement dans la capitale.

Howard, vers 1780, parcourut l'Europe, allant à la recherche de la manière dont étaient logés et traités les

prisonniers. Il donna une grande impulsion aux idées philanthropiques et aux sentimens d'humanité; Howard avait rencontré des aliénés dans presque toutes les prisons, il exprima énergiquement son indignation contre une pareille commensalité. Le gouvernement de nos rois, qui ne resta jamais en arrière pour tout ce qui était utilité, seconda ces idées de bienfaisance.

La mauvaise tenue des hôpitaux de Paris, l'état déplorable des aliénés avaient depuis long-temps fixé l'attention publique. Une noble émulation pour le soulagement de toutes les infirmités humaines s'empara des esprits, il s'établit une sorte de concours pour l'amélioration des hôpitaux, de grands noms figurèrent dans la lice; un grand nombre de mémoires furent publiés, des commissaires furent envoyés en Angleterre¹. En 1774, Antoine Petit avait proposé la translation de l'Hôtel-Dieu de Paris, plus tard l'architecte Poyet publia un vaste projet; l'hôpital Beaujon fut bâti d'après les vues indiquées dans les divers écrits qui parurent à cette époque; le sort des aliénés ne changea point. On continua à ne voir dans ces malades que des forcenés dont il

¹ *Etat des prisons, des hôpitaux, et des maisons de force*, Paris, 1788, 2 vol. in-8, fig.

² En 1787, Soulavie, qui était allé en Angleterre pour des objets d'histoire naturelle, en rapporta une brochure ayant pour titre *du Traitement des insensés dans l'hôpital de Bedlam à Londres*. Cette brochure fut traduite par l'abbé Robin, chapelain du roi, et publiée avec des remarques comparatives sur les soins donnés aux insensés de Bicêtre et de la Salpêtrière. Ces observations ne sont point favorables aux établissemens de Paris, tandis que l'auteur a exagéré la perfection de ceux de Londres. Cet écrit cependant fixa l'attention publique sur nos aliénés, et ne laissa pas de produire aussi quelque bien.

fallait se garer; on les laissa dans des cachots, des cabanons, et même sous des hangars, enchaînés sur la pierre.

Cependant, Louis XVI rendit une ordonnance pour la réforme de l'Hôtel-Dieu et fit publier, en 1785, une instruction sur la manière de gouverner les insensés. Cette instruction avait été rédigée par Colombier. Les établissemens nombreux qui existaient à cette époque, n'avaient pour but, dit Colombier, que de rassurer le public contre la fureur des insensés, ces malades étaient renfermés dans des maisons de force pêle et mêle, les fous tranquilles confondus avec les furieux enchaînés, sans qu'on songeât à administrer à ces malades le moindre remède. Colombier se plaint de ce que les aliénés sont errans, il accuse de cela le manque d'établissemens pour placer les fous, le mauvais vouloir des communes, qui dans la crainte de payer des frais, ne se hâtent point de prévenir l'autorité. Il reconnaît cependant que, dans chaque dépôt de mendicité, on se proposait d'établir des quartiers séparés où devaient être admis et traités les insensés. Il est intéressant de connaître où en étaient alors les idées sur les habitations convenables aux fous. L'instruction rédigée par Colombier se divise en deux parties. La première a pour objet, la nécessité de suivre pour le logement, et les soins à donner aux insensés, un plan différent de ce qui se faisait jusquelà. La seconde traite de la marche générale à suivre dans le traitement.

Ce médecin veut qu'un pareil établissement soit en bon air, pourvu d'eau salubre, de promenoirs plantés

d'arbres, qu'il soit divisé en quatre corps de logis afin de pouvoir séparer les différentes classes des fous. Il demande un quartier pour les furieux, un autre pour les tranquilles, un troisième pour les imbécilles et le quatrième pour les convalescens. Chaque quartier aura une forme carrée, avec une cour au centre dont les quatre côtés seront bâtis à rez-de-chaussée, ayant intérieurement une galerie couverte sur laquelle s'ouvriront les logemens. Aux quatre angles de chaque quartier seront des salles de réunion. Le reste sera divisé en cellules de huit pieds carrés éclairées par une lanterne grillée placée dans la voûte de chaque cellule. Au centre de la cour s'élèvera un bâtiment pour les bains. Sous chaque cellule régnera un conduit pour recevoir les immondices des latrines qu'il doit y avoir dans chaque cellule. En outre au milieu de chaque face des carrés, on établira des latrines communes. A la porte de chaque cellule on doit sceller un bloc en pierre et dans l'intérieur, il doit s'en trouver un autre également en pierre et scellé. Chaque cellule sera meublée d'un lit en bois scellé dans le mur; la literie se composera d'une paille et d'un traversin en paille d'avoine et d'une couverture. *On fixera aux lits quelques anneaux de fer en cas de besoin.*

On s'étonne de lire dans cette instruction que la plupart des gens qui gardent les fous après un certain temps deviennent imbécilles et même maniaques, ainsi qu'on peut s'en assurer, dit Colombier, à Bicêtre et à la Salpêtrière. Je n'ai observé, depuis 40 ans, rien qui confirme cette opinion qui néanmoins a quelque crédit

encore dans plusieurs pays, particulièrement en Allemagne.

La boisson habituelle des aliénés, continue l'instruction, sera la décoction d'orge édulcorée avec la réglisse, ou acidulée avec la crème de tartre. Le vin ne sera permis que par exception. L'eau-de-vie jamais. Les fous auront de la viande deux fois par semaine, les autres jours leur nourriture se composera de légumes, tel que carottes, concombres, oseille, chicorée, fèves, lentilles, en observant de ne pas donner deux fois par jour des légumes farineux. Chacun recevra une livre et demie de pain par jour, et ceux qui refuseront les alimens solides, auront droit à une pinte de lait. Ce régime devrait aujourd'hui être adopté dans beaucoup de maisons.

On donnera une chemise blanche tous les huit jours, les hommes et les femmes seront vêtus d'une robe longue fermée par le bas, d'une camisole, d'un pantalon et d'un bonnet d'hommes. Ces vêtemens seront en toile, doublés en laine pendant l'hiver. La tête des malades sera rasée, soit pour prévenir la vermine, soit pour que les lotions d'eau froide soient plus efficaces.

Les officiers de santé feront la visite tous les jours, et prescriront à chaque malade le régime et les médicamens. Les heures du coucher, du lever, des bains, des repas seront fixées par un règlement. Pendant l'hiver les salles de réunion seront chauffées. J'ai insisté sur cette instruction, publiée en 1785, parce qu'elle est l'expression de ce qu'on avait imaginé de mieux à cette époque, en faveur des malades aliénés.

Malgré tant de recherches, tant de travaux, tant de dissensions et tant de projets, le sort des aliénés ne changea pas.

En 1786, Tenon dit que les seuls hôpitaux les plus proches de la capitale où l'on traitât les maniaques étaient Lyon et Rouen. Au grand Hôtel-Dieu de Lyon, on s'était ménagé trente-huit chambres où l'on recevait les fous pendant leur traitement, après quoi ils étaient renvoyés. A l'hôpital général de Rouen, on s'était procuré quatre-vingt-cinq loges, trente-cinq pour les hommes et cinquante pour les femmes.

A Paris, les riches et les pauvres étaient traités à l'Hôtel-Dieu, dans deux salles situées au premier étage, une salle pour les hommes, une pour les femmes : on y plaçait même les hydrophobes.

« Comment a-t-on pu espérer, s'écrie Tenon, qu'on pourrait traiter des aliénés dans des lits où l'on couche trois à quatre furieux qui se pressent, s'agitent, se battent, qu'on garrotte, qu'on contrarie, dans des salles infiniment resserrées, à quatre rangs de lits, où, par un malheur inconcevable, on rencontre une cheminée qui n'éteint jamais, un fourneau pour chauffer les bains, etc. ? »¹

Le traitement de l'Hôtel-Dieu consistait en saignées copieuses, douches, bains froids; quelquefois aussi on employait l'ellébore, les purgatifs, les antispasmodiques : après un ou deux mois, ces malheureux étaient rendus à leurs familles, ou distribués dans quatre mai-

¹ Mémoires sur les hôpitaux de Paris. Paris, 1786, in-4, fig.

sons publiques et dans dix-huit maisons particulières dans les proportions suivantes :

Hôtel-Dieu.	74
Salpêtrière	300
Bicêtre	230
Charenton	78
Petites-Maisons.	44
Dix-huit maisons particulières.	283
Total.	1009

Ainsi, il n'existait, à proprement parler, à Paris, aucun établissement pour le traitement des aliénés, lorsque Tenon, ce respectable ami des pauvres, proposait de retirer les fous de l'Hôtel-Dieu, et de disposer dans l'hôpital projeté un pavillon pour deux cents aliénés, savoir : quatre-vingts lits pour les hommes, cent vingt pour les femmes. Tenon était loin d'avoir atteint le but qu'on doit se proposer lorsqu'on veut loger, contenir, diriger, soigner et traiter des aliénés. Car il proposait un long corridor avec des loges et des chaînes à chaque côté. Cependant Tenon avait visité les plus beaux et les plus renommés hospices de Londres et de l'Angleterre, mais depuis lors, nous avons dépassé les Anglais, qui viennent étudier chez nous, aujourd'hui, ce que nous allions chercher chez eux il y a plus d'un demi-siècle.

Alors fut déterminée la construction de la portion de l'hospice de la Salpêtrière consacrée aux femmes aliénés; et en même temps que Louis XVI faisait enfouir sous les ruines des cachots souterrains, dont il

avait ordonné la destruction, les instrumens de la torture qu'il venait d'abolir, ce monarque ordonna la construction des loges de la Salpêtrière. M. Viel, architecte des hôpitaux civils de Paris, fut chargé de cette grande entreprise, nouvelle en France, dont il n'existait nulle part de modèle. Cet habile architecte devina en quelque sorte ce qui convenait à une maison d'aliénés, et s'il ne construisit pas un établissement sans reproche, il faut s'en prendre au temps, car on ignorait alors les vrais besoins des fous; en ne renfermait que les furieux, contre lesquels on réclamait des moyens de force. Aussi fit-il sceller un anneau pour y suspendre des chaînes, au mur des *loges*, contre lequel sont adossés et fixés les lits. M. Viel avait compris les avantages des bâtimens isolés, des rez-de-chaussée, des petits dortoirs; il n'avait rien prévu pour le chauffage, mais à l'époque à laquelle il bâtissait, on ne soupçonnait pas que les fous pussent avoir froid. M. de Liancourt, loin d'avoir donné le plan ou le programme de cette construction, comme on l'a écrit, se montra sévère contre l'œuvre de l'architecte.

En 1791, le duc de Liancourt fit, à l'assemblée constituante¹, au nom du comité de mendicité, plusieurs rapports qui ont fait honneur à la philanthropie de cet homme de bien, qui n'a cessé depuis de servir la cause de l'humanité. Dans ses rapports, les maisons et les hospices des aliénés ne sont pas oubliés. Mais

¹ *Plan de travail et rapport du comité pour l'extinction de mendicité, sur les prisons et les hôpitaux, présentés à l'Assemblée nationale, Paris, 1790, in-8°.*

écoutons le rapporteur qui, en quelques mots, résume le mauvais état des établissemens d'aliénés: « Aux vices de localités, à l'absence de tout traitement, au trop grand nombre d'individus réunis dans un trop petit espace, il faut ajouter les contradictions continuelles qu'éprouvent les fous entièrement livrés à l'agaceries des curieux qui les visitent, et aux mauvais traitemens des employés qui devraient les servir. »

Le plan de Tenon, les projets plus étendus de Liancourt, les aperçus législatifs de Cabanis¹, furent négligés, on perdit de vue les uns et les autres; d'autres soins occupaient les esprits et le gouvernement, les amis de l'humanité eurent à gémir et sur le bien qui ne se faisait pas, et sur les maux qui menaçaient la patrie.

Cependant Pinel fut nommé médecin en chef de Bicêtre, en 1792. Une inspiration heureuse porta ce célèbre médecin à donner ses soins aux fous qui, après avoir été déclarés incurables, étaient admis dans cette maison. Pinel fut secondé par le zèle de Pussin, excité par Thouret, qui sera long-temps regretté de tous les amis des sciences médicales. L'administration accorda une infirmerie particulière pour les insensés malades, qui auparavant étaient transportés dans l'infirmerie de la prison. Elle améliora leur régime alimentaire. Quarantevingts maniaques habituellement enchaînés furent délivrés de leurs chaînes; rendus à un traitement plus

¹ *Quelques principes et quelques vues sur les secours publics. — Observations sur les hôpitaux, t. 2, de ses OEuvres, Paris, 1823, in-3°, p. 188 et suivantes.*

doux et plus bienveillant, plusieurs furent guéris. Les idées du temps dénaturèrent l'importance de la rupture des chaînes qui accablaient et irritaient les fous de Bicêtre, le succès obtenu par le médecin savant et ami du malheur, devint un trophée pour les agitateurs; mais ce succès fut un grand et bel exemple qui servit puissamment la cause des aliénés.

Quelque temps après, en 1797, le Lycée des arts de Paris, sur le rapport d'un médecin recommandable, mais mal informé, accorda une médaille d'encouragement à un ancien administrateur de l'hôpital des insensés d'Avignon. Ce fut une petite comédie jouée pour réjouir les patriotes du midi. Jamais cet hospice n'avait joui, même à Avignon, d'une réputation qui justifiait une pareille distinction. Fodéré, qui a long-temps habité dans ces contrées, est loin de le penser. Lorsque j'ai visité cet hospice, tout m'y a paru contraire au succès du traitement des aliénés; mais je dois ajouter que depuis, des améliorations de tous genres ont fait de cette maison un bon établissement. Nous regrettons que ce ne soit pas ici le lieu d'en donner la description.

La tourmente révolutionnaire qui détruisit toutes les institutions de bienfaisance, n'épargna point l'établissement de Charenton, dirigé par les frères de la Charité. Un arrêté du directoire (15 juin 1797) rétablit cette maison; les bâtimens furent disposés pour recevoir et traiter les aliénés des deux sexes; l'administration fut confiée à un directeur; M. Gastaldi fut nommé médecin de cette maison, Pinel n'ayant pu

se décider à quitter ses pauvres, ses élèves et l'hospice de la Salpêtrière, dont il était devenu médecin en chef. Deux jours après un nouvel arrêté défendit l'admission à l'Hôtel-Dieu des aliénés, qui jusque-là étaient traités dans cet hôpital; cet arrêté prescrivit l'évacuation des fous qui étaient renfermés dans l'hospice des Petites-Maisons, et ordonna que trente femmes et cinquante hommes pauvres et aliénés, seraient traités à Charenton aux frais des hôpitaux civils de Paris, et qu'après trois mois de traitement, les aliénés qui ne seraient point guéris seraient transférés les hommes à Bicêtre, et les femmes à la Salpêtrière. Vainement le conseil général des hôpitaux de Paris, réclama-t-il un local spécial pour le traitement des aliénés des deux sexes pauvres et à la charge publique. Dans l'impuissance de mieux faire, ce conseil dirigea tous ses soins à améliorer les quartiers de Bicêtre et de la Salpêtrière destinés aux aliénés de ces hospices. Pinel organisa à la Salpêtrière le traitement des folles, et y fit l'application de ses principes. Les épileptiques de cet hospice furent séparées des femmes aliénées, et placées dans un bâtiment indépendant des constructions de M. Viel.

Le terrain du quartier des loges fut augmenté de quatre arpens plantés pour un promenoir; on établit une salle de bains et de douches, une infirmerie pour les maladies accidentelles, des dortoirs pour les incurables tranquilles et propres, pour les convalescentes, un ouvroir, etc.; le traitement des folles prit une forme plus régulière, une marche plus assurée sous la direction de Pinel, secondé par feu Pussin, qui était